

de cette diversité qui font notre force et donnent un caractère distinctif à notre pays. Cette diversité, nous voulons la sauvegarder, faire en sorte qu'elle s'épanouisse en un canadianisme fier, qui reflète tous les éléments de notre société. Le gouvernement s'est montré ferme et dynamique de ce côté, je pense.

• (1500)

Tout en sauvegardant cette diversité, le gouvernement aide les Canadiens à aplanir les obstacles économiques, les barrières dans le domaine culturel—barrières qui tendent à éloigner les Canadiens les uns des autres, à les retrancher de leur pays, de leur histoire, à les empêcher de donner leur pleine mesure.

Tout en cherchant à vaincre ces forces isolationnistes, nous devons protéger notre milieu de vie, conserver nos richesses naturelles, faire disparaître les contraintes—quelques-unes sont de vieille date—qui affaiblissent et entravent l'action des éléments de la société canadienne. Nous devons surmonter les obstacles en matière de langue et donner libre cours à nos aspirations culturelles profondément enracinées dans le passé. Nous devons faire en sorte que tous les Canadiens puissent choisir entre le plus grand nombre de possibilités et donner un sens à ce libre arbitre par lequel ils expriment leurs aspirations économiques, sociales et culturelles. Il existe un besoin fondamental—dont nous prenons tous de plus en plus conscience—d'améliorer la qualité de la vie pour tous les Canadiens, de donner un sens et toute sa plénitude à la vie. De façon pratique, la satisfaction de ce besoin nécessite qu'on introduise un certain humanisme dans notre société qui est dominée dans une grande mesure par le matérialisme. Le gouvernement a très clairement reconnu l'existence de ce besoin.

Regardez ce que nous avons fait au cours des quatre années passées. La Chambre a adopté à l'unanimité la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. La loi sur les eaux intérieures du Nord protège les ressources en eau douce du Nord. Le règlement sur l'utilisation des terres est maintenant appliqué dans tout le nord du pays. Des lignes directrices ont été définies en ce qui concerne la construction d'oléoducs dans l'Arctique. La loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz a été modifiée afin de permettre un meilleur contrôle de l'exploitation des gisements de gaz et de pétrole. Le Parlement a adopté la loi sur les ressources en eau du Canada qui impose des normes de contrôle nationales. La loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique impose également une norme nationale dans le cas de la pollution de l'air.

[Français]

Mais, monsieur le président, cela ne représente qu'une partie des réalisations du gouvernement. En créant le ministère de l'Environnement, on avait ouvert la voie à une action décisive et à la coordination dans cet important domaine. Ce nouveau groupe d'agences gouvernementales nous rend plus aptes à régler les problèmes d'aujourd'hui. Il coordonne le travail de tous les ministères dans ce domaine et il collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux, les universités, l'industrie, bref, avec tous ceux qui s'intéressent à ce domaine.

Plus d'un million de produits chimiques sont utilisés aujourd'hui. Il faut donc en établir les caractéristiques dangereuses ou autres. La pollution, qu'elle soit attribuable à l'industrie ou aux masses d'êtres humains vivant dans les régions urbaines, a posé de nouveaux problèmes pour le gouvernement. Le Canada possède maintenant

[L'hon. M. Chrétien.]

une agence centrale destinée à faire face à ces difficultés. Aucun pays ne peut, de ses propres forces, vaincre la pollution. Il s'agit d'une entreprise d'envergure internationale. Un premier pas a été accompli vers une entente internationale sur le contrôle de la qualité de l'eau, entente qui fera partie d'un programme de rajeunissement des Grands lacs entre les États-Unis et le Canada.

La prochaine conférence internationale sur la loi de la mer aidera davantage à faire comprendre au monde notre souci de protéger à tout prix le Canada contre la pollution, quelle qu'en soit la source. Le Canada mérite d'être protégé. C'est un pays d'une grande beauté naturelle. Des sites des plus enchanteurs ont été sauvegardés dans nos parcs nationaux.

Au cours des quatre dernières années, monsieur le président, le réseau des parcs nationaux s'est enrichi de sept nouveaux parcs. Pour la première fois, nous avons des parcs nationaux au Québec: La Mauricie et Forillon. Nous avons également un grand parc national en Ontario: Pukaskwa. A Terre-Neuve, nous avons le parc Gros Morne, au Nouveau-Brunswick, le parc Kouchibouguac et en Colombie-Britannique, le parc Pacific Rim. Et en Nouvelle-Écosse, le parc Kejimikujik est maintenant ouvert.

[Traduction]

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je suis fier de pouvoir annoncer la création de trois parcs situés au nord du 60° parallèle. Le premier de ces parcs couvre la superficie énorme de 8,500 milles carrés dans la région de Klouane, dans le coin sud-ouest du Yukon. Ses sites les plus remarquables sont le mont Logan, le sommet le plus élevé du Canada, l'un des réseaux de glaciers non polaires les plus complexes au monde, divers glaciers d'une grande beauté et le massif Saint-Élie. Le deuxième parc s'étend sur 1,840 milles carrés le long de la rivière Nahanni Sud—la rivière canadienne la plus spectaculaire. En avril 1971, 870 milles carrés ont été fermés à l'exploitation. Le nouveau parc double cette superficie et s'étend notamment aux chutes Virginia dont la hauteur est deux fois celle des chutes Niagara, et il renferme trois grandes gorges dont la profondeur est de 4,000 pieds ainsi qu'un certain nombre de grottes et de sources d'eau chaude sulfureuse. Le troisième parc sera le premier parc national à être créé au nord du cercle arctique. Il s'agit d'une zone de 8,200 milles carrés situés sur la péninsule Cumberland de l'île de Baffin. Cette région est connue pour la beauté de ses fjords et pour ses montagnes abruptes dominées par la massive calotte glaciaire Penny. Ces montagnes s'élèvent à 7,000 pieds d'altitude. Le col de Pagnirtung est long de 60 milles et encastré entre des sommets qui le dominent de plus d'un mille de hauteur.

Ces trois parcs du Nord—les premiers parcs du Canada au nord du 60° parallèle—augmenteront la superficie totale des parcs nationaux de plus de 50 p. 100, soit de 31,300 à 49,800 milles carrés. Je connais très bien ces régions. Elles sont uniques et fantastiques. Elles comptent parmi les parcs nationaux les plus spectaculaires au monde. Les députés sont invités à venir examiner des maquettes, des photographies et des cartes de ces trois régions aujourd'hui en montre à la salle du comité des chemins de fer. J'ai cru qu'il importait de donner aux députés l'occasion de voir de leurs yeux ce que nous accomplissons. Même les paroles veulent être éloquentes, rien ne surpasse la contemplation elle-même des montagnes les plus élevées du Canada, des fjords les plus profonds, et ainsi de suite. Sans aucun doute, les députés seront heureux d'examiner cette documentation.